

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉPERNAY

Epernay, le 31 mai 2006

**Compte rendu de la réunion
de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS)
du centre de stockage des déchets ultimes de La Chapelle-Monthodon / Dormans
tenue le 30 mai 2006 à Dormans**

P. J. :

- Annexe A : Liste des participants à la réunion
- Annexe B : Ordre du jour de la réunion
- Annexe C : Liste des destinataires du compte rendu

• Point 1 de l'ordre du jour : Visite du site

Comme prévue la visite du site commence à 14h00. Le sous-préfet remercie les participants à la réunion et déclare ouverte la 4^{ème} réunion de la CLIS. Pour mémoire les précédentes réunions se sont déroulées :

- Le 7 janvier 2005
- le 4 mars 2005
- le 6 septembre 2005

La visite a notamment comporté :

- la visite du casier n°2 en exploitation depuis avril 2006, avec une vue sur le casier n°1 recouvert de sa couche de terre,
- l'observation de l'installation du réseau d'extraction et de transport des lixiviats,
- l'observation de la présence du réseau d'extraction du biogaz (réseau de dégazage) avec l'amenée vers le poste de combustion (torchère)
-

L'exploitation du site a été ainsi conduite :

- casier III alvéole 8 jusqu'au 5 septembre 2005
- casier III alvéole 7 du 05/09/05 au 30/09/05 (reprise des tassements)
- puis casier n°1 de l'extension à compter du 1er octobre 2005. La DRIRE s'est rendue sur le site pour contrôler le premier casier à son ouverture et donner son accord pour la

mise en service de l'extension. Par ailleurs la DRIRE a conduit une inspection sur le site début mai et n'a relevé aucune anomalie.

- puis casier n°2 de l'extension depuis avril 2006

La visite se termine à 14h35 et n'appelle aucun commentaire particulier de la part des membres de la CLIS qui ont pu constater comment se déroule la mise en œuvre des engins et l'enfouissement des déchets dans la cellule en exploitation.

La température extérieure est de 9° C, la visite débute sous la pluie, par vent fort.

La visite du site étant terminée, les membres de la CLIS se dirigent vers la mairie de Dormans pour examiner les autres points inscrits à l'ordre du jour.

- **Point 2 de l'ordre du jour : Eventuels commentaires sur le compte-rendu de la réunion du 6 septembre 2005,**

Avant de commencer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, un tour de table est effectué pour permettre aux membres de la CLIS de se présenter. La liste des participants apparaît en annexe A.

Mme Odile OBERTI se présente comme successeur de M. LE MAGOUROU, nommé en Bretagne. Elle assure donc la responsabilité de Directeur d'agence traitement – SITA Dectra, c'est-à-dire de responsable du centre de stockage des déchets ultimes de La Chapelle-Monthodon / Dormans. Elle est assistée de Mlle Bénédicte CAFLERS, ingénieur environnement et de Mlle Bénédicte GOURLIN, responsable de l'environnement, qui a participé aux réunions précédentes de la CLIS.

Le sous-préfet demande aux participants s'ils ont bien reçu le document de SITA Dectra portant compte rendu du fonctionnement du centre pour l'année 2005. Il est constaté que les participants ont tous reçus le document en temps utile.

A l'occasion d'un nouveau tour de table, le compte rendu de la réunion de la CLIS du 6 septembre 2005 est approuvé à l'unanimité.

- **Point 3 : Examen du compte-rendu annuel 2005 établi par SITA-DECTRA,**

Mlle GOURLIN présente et commente des extraits du compte rendu annuel sous la forme d'une présentation powerpoint :

Le plan du site (page 5)

Le tonnage et la nature des déchets traités (page 8)

- 65336 tonnes déchets en 2005 (graphiques pages 8 et 9)
- 2234 tonnes valorisables (graphique page 11)

- 1351 corps creux
- 329 tonnes corps plats
- aucun déchet vert n'a été reçu en 2005

Le Sous-Préfet d'Epemay demande si les 2234 tonnes proviennent du tri sélectif. SITA Dectra confirme et précise que les 65 000 tonnes sont les résultats du tri sélectif opéré lors des opérations de collecte dans les communes. Ce sont donc des déchets ultimes.

M. Lassauzay demande si un contrôle est effectué à l'arrivée sur le site. SITA Dectra explique qu'il n'appartient pas au personnel employé de faire des opérations de tri qui relèvent de la responsabilité des collecteurs. Le site n'est ouvert qu'à des clients répertoriés qui remplissent des fiches d'information en préalable aux opérations de vidage. Cependant la DRIRE Champagne Ardenne fait état du document remis par SITA Dectra à la DRIRE mentionnant les refus de prendre en charge des déchets non autorisés. Le DDAF demande combien de refus a opposé SITA Dectra dans l'année. Sita Dectra répond qu'il y a eu environ 20 refus. La DRIRE précise qu'il y en a eu en fait 14. (page 11 du rapport d'activités destiné à la DRIRE, distribuée aux membres de la CLIS en séance, il est précisé que ce document n'a pas à être diffusé car il comporte des mentions nominatives) Une information trimestrielle est également assurée auprès de la DRIRE

SITA DECTRA précise qu'en cas de déclenchement du portique lorsque des matières radioactives sont détectées dans un chargement, le véhicule est conduit sur l'aire d'isolement conçue à cet effet afin de faire des mesures plus précises avec un radiamètre afin de prendre des dispositions adaptées en liaison avec des prestataires déjà désignés et d'assurer le déchargement des camions qui se présentent. Il est précisé qu'en 2005 aucune radiation n'a été mesurée sur le site.

De tels incidents se sont déjà produits sur d'autres sites. Ce sont en général des particuliers qui suivent des soins à domicile (chimiothérapie) et se débarrassent de déchets contenant de l'iode, dont la radioactivité régresse dans les 24h. Ce peuvent être également des entreprises apportant des produits provenant de démolition de paratonnerre (le radium ne décroît pas), dans ce cas l'ANDRA intervient pour prendre en charge l'élimination du déchet incriminé

Le Secrétaire Général de la sous-préfecture de Château Thierry demande si Sita Dectra travaille avec Chazelle ?. La société Chazelle est la filiale de SITA Dectra spécialisée dans la valorisation matière. Les déchets valorisables passant par le transfert sont ensuite dirigés vers les centres de tri de la société Chazelle ou d'autres filières spécialisées (verre).

La gestion déchets internes du centre (page 12) est présentée : le site a produit 300 kg dont 25% a été valorisé.

La présentation des photos du site (pages 15 (mare), 17 et 18) a conclu ce point de l'ordre du jour.

Analyses des rejets

- Eaux superficielles et eaux souterraines (page 19) : 6 piézomètres permettent le suivi des eaux souterraines. La valeur du pH est correcte. Pour la résistivité : les valeurs sont comparables en amont et en aval. Le Chlorure varie de 0 à 210 mg/l. Le maire de Courthiézy s'étonne que taux chlorure eau en amont soit plus fort en

amont qu'en aval alors que l'inverse serait compréhensible. Sita Dectra explique que ce type de nappe phréatique est très influencée par les eaux de ruissellement et que le sel utilisé pour le déneigement pourrait en être vraisemblablement la cause. En conclusion, aucune substance indésirable n'a été détectée (pour mémoire, les résultats d'analyse sont envoyés dans un bureau d'étude spécialisé en hydrogéologie). Le but des analyses est de détecter des anomalies et le cumul de plusieurs anomalies permet d'affirmer qu'il y a des rectifications à apporter, ce qui n'est pas le cas pour le centre.

Le sous-préfet d'Eprenay demande pour quelle raison les analyses données dans le compte rendu font apparaître des limites franchies dans certains cas pour l'eau potable. SITA Dectra précise que ces éléments sont donnés à titre indicatif. La DRIRE fait remarquer que la réglementation n'impose pas de limites, mais qu'il est nécessaire d'avoir des éléments de comparaison. Ainsi les limites données pour les « eaux brutes » sont celles exigées pour les eaux avant traitement (avant de devenir de l'eau potable). Sur le centre, il n'est pas envisagé de faire des prélèvements d'eaux en vue de l'utiliser pour la consommation humaine. Le but est de mesurer les éventuelles variations de la qualité de l'eau en amont et en aval du site pour savoir si le site a de l'influence sur la qualité de l'eau.

Le Maire de La Chapelle Monthodon trouve les résultats étonnants puisque certaines analyses montrent que la qualité de l'eau est parfois meilleure en aval qu'en amont du centre.

Le Maire de Courthiézy fait remarquer la présence de bactéries. Sita Dectra fait constater que d'une campagne à l'autre les résultats sont très fluctuants. La prolifération de bactéries au niveau des lieux de mesure peut avoir pour origine l'encrassement des instruments de mesures alors que ces bactéries ne prolifèrent pas ailleurs. L'entretien et le nettoyage des instruments de mesure conduit souvent à modifier le résultat des analyses ultérieures. En deux endroits, la bactériologie est fluctuante et parfois hors norme. SITA DECTRA constate que cet élément n'est pas bon, mais ce paramètre étant isolé, il mérite d'être suivi dans les années qui viennent.

Le sous-préfet d'Eprenay préconise de suivre les indicateurs avec attention, car – comme le confirme Sita Dectra, c'est le cumul de plusieurs mauvais paramètres qui permet de dire qu'il y a dysfonctionnement.

Le DDAF indique que la directive cadre européenne transposée par la loi de 2004 impose à l'horizon 2015 des obligations de résultats. Cette directive cadre a pour but d'obtenir une bonne qualité l'eau, dont les critères sont désormais fixés pour chaque masse d'eau souterraine et superficielle ; il propose donc que ceux-ci soient inclus dans les indicateurs de suivi , sans pour autant constituer des normes de références.

- lixiviats (page 21) : en 2005, 2572 m³ ont été produits par le centre. Le volume des lixiviats est à mettre en relation avec la pluviométrie
- biogaz (pages 22 et 23) : 55% des gaz sont composés par du CH₄, fournis par environ 40 puits de dégazage. Les mesures en sortie de torchère (tableau page 23) indiquent une production de carbone 10 fois inférieure aux normes.

- Contrôle air ambiant (page 25) : la production de CH₄ et d'H₂S est inférieure aux normes.
- Etude bruit (page 26) : sans observation (valeurs inférieures aux normes)

• **Point 4 : Etude des incidents survenus en 2005 (présentation par SITA-DECTRA)**

L'incendie du 3 octobre 2005 et son traitement sont décrits dans le compte rendu annuel. Les précisions suivantes ont été apportées :

- L'intervention rapide des pompiers et le bon fonctionnement du système d'alerte a permis de circonscrire rapidement le sinistre.
- La DRIRE a conduit une inspection le 4 octobre 2005 après-midi après avoir été informée le 4 matin : aucune trace d'incendie n'était visible.
- SITA DECTRA a porté plainte car la cause de l'incendie n'a pas été déterminée alors que toutes les dispositions normales de sécurité étaient en vigueur et que, par voie de conséquence, un acte de malveillance n'est pas exclu.

• **Point 5 : Bilan du fonctionnement de la mare réalisée pour la préservation de la grenouille rousse**

M. Paris a observé la présence de la grenouille rousse dans la mare reconstituée dans la partie boisée :

- 28 février : 2 têtards et une larve de libellule
- 4 avril : 26 pontes de grenouilles rousses (1 ponte = 1500 à 5000 œufs) et 1 ponte de crapaud. La grenouille rousse pond à la mare et repart en forêt tandis que la grenouille verte pond plus tard dans la saison, reste à la mare et s'envase. Quelques tritons habitent aussi la mare. Les œufs de grenouille rousse sont au fond de la mare ; étant pondus plus tôt, ils sont ainsi protégés du gel de la mare. Les œufs de grenouille verte stagnent en surface
- 29 mai: observation de plusieurs centaines de têtards ; présence également abondante de végétation aquatique (dont joncs). Sita Dectra rappelle qu'à l'origine seules 10 à 20 grenouilles rousses existaient sur le site.
- M. Paris déclare que c'est une opération totalement réussie.
- SP Epernay s'inquiète des 2 perches qui ont été mises dans la marre et qui auraient dû être enlevées au printemps. M. Paris expose que les deux perches sont utilisées comme prédateurs et ont consommé plus de 95% de la totalité des alevins. Les deux perches n'ont pas été observées le 29 mai mais seront retirées.

M. PARIS se voit confier à l'unanimité de la CLIS le suivi de l'élevage de la grenouille rousse en relation avec la société SITA DECTRA. M. PARIS suit également le niveau de l'eau.

M. PARIS se voit adresser les félicitations et les remerciements de la CLIS pour le travail accompli avec des résultats éloquents.

- **Point 6 : Questions diverses,**

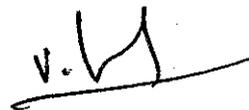
Les questions ayant été posées au fur et à mesure, aucun membre de la CLIS ne soulève de nouvelle question.

- **Point 7 : Fixation de la date et du lieu de la prochaine réunion,**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 10 mai 2007 à 9 h 00, avec rendez-vous sur le site. La réunion de la CLIS comportera un passage à la mare (prévoir des bottes) et la réunion se poursuivra vers 10h00 à la mairie de Dormans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40, après avoir remercié le maire de Dormans de son hospitalité.

Le Sous-Préfet,



Vianney SEVAISTRE

Annexe A
Liste des participants à la CLIS du 30 mai 2006

NOM - PRENOM	FONCTION	N°TEL	E-MAIL
ALLEAUME Karine	Ingénieur Etudes Sanitaires – DASS	03 26 66 49 14	karine.alleaume@sante.gouv.fr
ANTOINE Daniel	Maire de Saint Agnan	03 23 82 43 27	mairie.stagnan@wanadoo.fr
APELOIG Bertrand	Maire de Courthiézy	03 26 58 24 74	
BEAUCOURT Irène	Inspecteur IC – DRIRE	03 26 77 33 51	irene.beaucourt@industrie.gouv.fr
BRUYEN Christian	Conseiller Général - Maire de Dormans	03 26 58 21 45	ch.bruyen@dormans.fr
CAFLERS Bénédicte	Ingénieur environnement – SITA Dectra	03 26 08 38 95	benedicte.caflers@sita.fr
DUCLoux Marie-Claude	Secrétaire Générale Sous-Préfecture de Château-Thierry	03 23 69 55 13	Marie-Claude.DUCLoux@aisne.pref.gouv.fr
DUROLLET Marie-Josée	Secrétaire Administrative – Préfecture de la Marne	03 26 26 11 25	marie-josee.durollet@marne.pref.gouv.fr
GOURLIN Bénédicte	Responsable environnement – SITA Dectra	03 26 84 68 31	benedicte.gourlin@sita.fr
GRANGER Yves	Directeur DDAF	03 26 68 28 01	yves.granger@agriculture.gouv.fr
GUILLAUME Aurélie	Stagiaire DRIRE Champagne-Ardenne		
LASSAUZAY Didier	Président de l'association Mouvement national de lutte pour l'environnement 51	03 26 65 67 37	didier.lassauzay@wanadoo.fr
LOISEAU Jean-Michel	Maire de Monthurel – Association vie et paysages	03 23 71 95 62	jean-michel.loiseau@wanadoo.fr
OBERTI Odile	Directeur d'agence traitement – SITA Dectra	03 26 84 68 31	odile.oberti@sita.fr
PICART Bernard	Maire de La Chapelle-Monhodon	03 23 82 40 78	
PARIS Jean-Pierre	Marne Nature Environnement	03 26 54 19 84	jean-pierre.paris@wanadoo.fr
SEVAISTRE Vianney	Sous-Préfet d'Epemay	03 26 32 19 87	vianney.sevaistre@marne.pref.gouv.fr
SOURDET Patrick	CND 02 51	03 2382 46 18	

Annexe B

Ordre du jour de la réunion de la CLIS le 30 mai 2006-05-31

L'ordre du jour est le suivant :

- Visite du site (début à 14h00),
- Réunion à la mairie de Dormans à l'issue de la visite du centre, vers 15h00,
- Eventuels commentaires sur le compte-rendu de la réunion du 6 septembre 2005,
- Examen du compte-rendu annuel 2005 établi par SITA-DECTRA,
- Etude des incidents survenus en 2005 (présentation par SITA-DECTRA),
- Bilan de la mare réalisée pour la préservation de la grenouille rousse,
- Questions diverses,
- Fixation de la date de la prochaine réunion,

Annexe C

Liste des destinataires du compte rendu de la réunion de la CLIS du 30 mai 2006

- M. le Préfet de la Région Champagne-Ardenne, Préfet du Département de la Marne : direction des actions interministérielles (bureau de l'environnement et du développement durable),
- M. le Préfet du Département de l'Aisne – à l'attention de Mme la Secrétaire Générale, S/c de M. le Préfet de la Marne,
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Château-Thierry,
- Mme la Directrice de la direction régionale de la recherche, de l'industrie et de l'environnement de Champagne-Ardenne (DRIRE Champagne-Ardenne),
- M. le Directeur de la direction régionale de la recherche, de l'industrie et de l'environnement de Picardie (DRIRE Picardie),
- M. le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Aisne,
- M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Marne,

- M. Daniel ANTOINE, maire de la commune de Saint-Agnan,
- M. Bertrand APELOIG, maire de la commune de Courthiézy,
- M. Christian BRUYEN, maire de Dormans,
- M. Bernard PICART, maire de La Chapelle-Monthodon,

- M. Yves CHAPRON, Président de l'association « CND 02-51 » (Marne),
- M. Jean-Pierre DELOZANNE, Président de l'association « Marne Nature Environnement »,
- M. Jean-Pierre GERACK, Président de l'association « Vie et Paysages »,
- M. Didier LASSAUZAY, Président de l'association « Mouvement National de lutte pour l'Environnement »,
- M. Patrick SOURDET, Président de l'association « CND 02-51 » (Aisne),
- M. Jean-Pierre PARIS, association « Marne Nature Environnement » (Vice-Président),

- Mlle Bénédicte CAFLERS, ingénieur environnement de la société SITA-DECTRA,
- Mlle Bénédicte GOURLIN, responsable environnement de la société SITA-DECTRA,
- Mme Odile OBERTI, Directeur de l'agence de traitement de la société SITA-DECTRA.